Annexe 14: Synthèse des mesures envisagées

ANNEXE 14

Synthèse des mesures envisagées

Mesures pour limiter les impacts sur le milieu environnant, le bien être animal , l'hygiène.

Les bâtiments sont déjà existants et le projet ne nécessite pas de demande de création de batiment.

Il n'est pas prévu de mouvement de terrain, donc sans déblai- remblai.

Dans l'espace, il n'est donc pas prévu de modification.

Aucune haie n'est supprimée.

On peut considérer qu'il n'y a pas d'impact direct en phase travaux et donc pas de mesures spécifiques, à part les camions qui approvisionnent l'aménagement intérieur. Le bruit sera donc limité.

Les bâtiments ne vont pas être modifiés visuellement, à part des turbines qui seront posées pour assurer la bonne ventilation. Des capotages permettront de limiter les envols de poussières et de faire retomber les émissions d'odeurs.

Les mesures pour limiter et suivre la consommation d'eau (systèmes d'abreuvement économe, compteurs volumétriques, relevés),

Les mesures pour protéger le milieu et réduire les impacts sur l'eau sont la récupération des eaux de lavages dans des fosses et une bonne gestion de l'épandage de ces eaux.

Les sols des poulaillers sont bétonnés et les eaux iront par un système de canalisations étanches vers les deux fosses.

Des éclairages performants et de chauffage permettent de limiter les émissions dans l'atmosphère.

Les sanitaires possèdent leur propre installation.

Les eaux pluviales à gérer ne concernent que les deux poulaillers, les abords sont en pelouse. Les aires de circulations sont perméables.

Les mesures prises pour éviter ou réduire les incidences sont multiples :

Les emplacements des équipements, type groupe électrogène, sont déjà en place. Les aires de circulation sur le site limiteront les manœuvres des camions

L'isolation thermique des bâtiments assure également une isolation acoustique.

Un congélateur permet d'assurer le stockage des animaux morts avant le passage du camion d'équarrissage. Un bac équarrissage avec couvercle permet de mettre les animaux morts juste au dernier moment et au chauffeur de prendre les animaux sans rentrer sur le site.

Les silos d'alimentation doivent tous être équipés d'échelle et crinoline.

Chaque gérant recevra les données sur son téléphone grâce aux applications installées sur le site. Les données permettent de vérifier la distribution d'eau, aliment, la température, la ventilation, le poids des animaux..

Des extincteurs neufs seront mis.

Une poche incendie de 120 m3 permet d'assurer la défense incendie.

Sur la partie élevage, bien-être et hygiène :

Les gérants devront avoir réalisé la formation sur le bien être animal.

Le cahier des charges du groupement devra être respecté.

Les fiches d'élevage sont remplies de façon journalière.

Tout évènement anormal doit porter une attention avec de remédier aux écarts constatés.

L'accès aux bâtiments sera restreint au personnel d'élevage (éleveurs, techniciens et vétérinaire). Des équipements de protection individuelle seront mis à disposition dans les bâtiments (cottes, masques, bottes, etc.). Chaque personne devra passer par un sas sanitaire. Le local sanitaire permettra d'assurer de bonnes conditions sanitaires au personnel amené à travailler sur le site.
les produits de désinfection ou de soins des animaux doivent être rangés de façon rigoureuse.

Au titre de la directive IED , l'utillisation de l'outil BRS et ensuite de l'outil GEREP (validés par les administrations) permettra de calculer les rejets annuellement.

En cas de cessation du site, les exploitants devront faire la démarche auprès d'un organisme habilité, pour contrôler la non pollution du site.

Afin de pérenniser l'activité sur le site, il est donc nécessaire pour les exploitants de prendre en considération la sensibilité de l'environnement et le système de Management Environnemental sera mise en œuvre afin de démontrer aux services d'inspections, la régularité de l'installation.

PJ N°8 PROPOSITION DE PRESCRIPTIONS A L'INITIATIVE DU PETIONNAIRE

Les mesures envisagées pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients de l'installation induisent des surcoûts. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des dépenses envisagées pour la protection de l'environnement, dans le cadre de ce projet.

volets	*mesures*	*Effets attendus*	*suivi*	*couts*
Installation de jeunes	Reprise site existant qui était à vendre	Eviter de laisser des batiments à l'abandon	Installation + rénovation	Achat site existant pour 285000 €+ mises aux normes pour 184000 €
ammoniac	Bonne ventilation	Moins d'ammoniac	Contrôle annuel avec GEREP	Suivi annuel 300 €
poussières	brumisation	Confort animaux et personnes	Contrôle annuel avec GEREP	Suivi annuel
Energie électricité	Eclairage basse conso	Limiter les consommations kwh	Relevé conso annuel	Investissement
Energie chauffage	canons	Limiter la consommation et sécuriser l'installation	Contrôle à tous les lots	Investissement
eau	Pipettes économes en eau	Limiter gaspillage	Relevé compteur et visuel	investissement
incendie	Extincteurs + defense extérieure	Limiter la propagation si départ feu	Contrôle extincteur + défense incendie	200€ + Si poche 3000 €
trafic	Regrouper les camions	Limiter le trafic	Bonne gestion des commandes aliments par exemple	Bon sens de l'éleveur

CHOIX DU SITE

Le site est déjà existant. Les bâtiments et les outils de travail sont en bon état

L'ensemble du site est facilement accessible.

Ce site est déjà existant et il est le mieux adapté aux exigences de l'activité agricole, de distance de tranquillité par rapport au voisinage et d'intégration dans le paysage.

Sur ce site nous observons également l'absence de zone d'intérêt écologique.

CHOIX NON RETENUS

Les gérants ont fait le choix de reprendre un site existant qui est moins onéreux que d'acheter une parcelle et faire une demande un permis de construire et d'exploiter sur un site non existant est beaucoup plus couteux.